



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 9 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL N° 3

PRÉSIDENT	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	34 présents, 6 excusés
MAJORITÉ ABSOLUE	18
CONSEILLERS EXCUSÉS	MM. Ivo Azevedo, Didier Joray, Sylvain Liaudat, Jean-Claude Schaller, André Strebel, et Olivier Thyssen, démissionnaire
CONSEILLER ABSENT	-
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous et rappelle les règles sanitaires en vigueur pendant l'assemblée. Le port du masque est obligatoire pour les déplacements et le respect des distances demeure.

La Secrétaire procède à l'appel qui constate la présence de 34 Conseillers.

2) ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour en ajoutant un point 14) Extrait des décisions :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :

- Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
 - Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 8/2021
Parc Jura Vaudois – Charte 2023 - 2032
Rapport de la commission
 8. Préavis municipal n° 9/2021
Budget 2022
Rapport de la commission des finances
 9. Préavis municipal n° 10/2021
Plafond d'endettement 2021-2026
Rapport de la commission des finances
 10. Préavis municipal n° 11/2021
Règlement communal de police
Nomination de la commission
 11. Préavis municipal n° 12/2021
Traitement de la dette de TéléDôle SA – Négociation du loyer
Rapport de la commission
 12. Attribution des jetons de présence
 13. Propositions individuelles et divers
 14. Extrait des décisions

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2021

Le Président passe en revue le procès-verbal, page par page.

Page 7

Mme Leah Halpren, Conseillère, demande une modification à la fin de son intervention en remplaçant : « ce qui amène la dette réelle de la Commune à CHF 5 millions » par « ce qui amène la dette à court terme qui est utilisée pour payer les factures courantes de la commune à CHF 5 millions ».

M. Anthony Hinder, Municipal, à la 3^{ème} ligne de son intervention, corriger le taux d'intérêt de la proposition d'emprunt à + 0,35%.

Page 10

M. Denis Krebs, Municipal, concernant les alternatives prévues à la STEP, précise que cela pourrait poser un problème de débit de l'Asse en cas de raccordement à Nyon. Depuis lors, le garde-pêche a été consulté et il n'y aurait pas de problème à raccorder notre STEP à la STEP de Nyon.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que modifié.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président fait part de la démission de M. Olivier Thyssen, par courriel du 30 novembre.

« Par ce message, je vous informe de ma démission de la fonction de Conseiller communal, effective immédiatement.

Mes activités professionnelles et mes nombreux autres engagements ne me permettent plus d'investir le temps que je considère nécessaire au rôle de Conseiller communal. Je souhaite une bonne continuation à l'ensemble du Conseil communal ».

Nous remercions Olivier pour son engagement au sein de ce Conseil.

Vu le court délai, nous n'avons pas convoqué le premier vient-ensuite, M. Dirk Reinisch. Il sera contacté d'ici la fin de l'année pour l'informer de la vacance à pourvoir et s'il accepte, il sera convoqué pour la séance du 10 février prochain. Le deuxième vient-ensuite est M. Charles Geninasca.

Le Président poursuit en rappelant que M. Thyssen était le président de la commission de gestion ; un nouveau membre sera élu lors de la prochaine séance. La commission nommera ensuite sa nouvelle présidente ou son nouveau président.

M. Thyssen était également scrutateur suppléant, il s'agira de nommer également un nouveau scrutateur suppléant.

Le Président invite à réfléchir d'ores et déjà à ces candidatures.

Puis **le Président** informe l'assemblée qu'il participera à une formation organisée par la Préfecture destinée aux présidents des Conseils généraux/communaux et intercommunaux. A noter que cette formation est également proposée aux secrétaires de ces organismes.

Il profite d'effectuer un petit sondage à chaud et demande qui serait à priori intéressé par une formation ? Plusieurs personnes s'annoncent, une séance sera organisée en interne, un doodle sera organisé.

Retour sur les votations qui ont bénéficié d'un excellent taux de participation de 69% et des bricoles. Espérons qu'il en soit de même pour les suivantes...

Les élections cantonales se tiendront le 20 mars prochain pour le 1^{er} tour de l'élection des membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Le 2^{ème} tour est agendé au 10 avril.

Enfin, le Président énumère les dates des séances du Conseil communal pour l'année prochaine ; le 10 février, le 4 mai, le 22 juin, le 25 août, le 6 octobre et le 8 décembre.

Le Bureau prie les Conseillers de noter toutes ces dates, notamment celles des élections. Un certain nombre d'entre eux seront convoqués pour les différents dépouillements. Merci d'avance.

Pour conclure et comme vous l'avez appris, **le Président** rappelle que le repas de fin d'année prévu ce soir a été annulé pour les raisons que l'on connaît. Il n'y aura pas non plus de verrée en remplacement. En tant qu'autorité, il s'agit de montrer l'exemple. Le repas est reporté à une date ultérieure, lorsque la situation le permettra.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic informe que la Municipalité a formé une commission extraparlamentaire pour discuter de l'avenir des Droits de superficie. Les membres sont Mme Doris Sprunger et MM. Ernest Fehr, Daniel Zryd, Pascal Schaller et Vincenzo Ganci. Une première séance est prévue mi-janvier.

Il poursuit en annonçant que l'administration communale a mis au concours une place d'apprentissage d'employée de commerce. La personne en formation sera non seulement formée aux différents métiers administratifs mais pourra, plus tard, améliorer le remplacement de la secrétaire, de la préposée au contrôle des habitants et de la boursière lors de leurs absences.

Il conclut sur une touche plus festive et les fenêtres de l'Avent qui égalaient le village chaque soir depuis le 30 novembre. Il encourage chacun à participer à cette manifestation et informe que la fenêtre prévue au Café Vivant le 15 décembre a été annulée. La fenêtre de la Bibliothèque est maintenue.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, informe sur la révision du plan d'affectation de Gingins et fait un petit rappel afin d'informer les nouveaux Conseillers. Conformément à la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et des constructions), révisée en 2018, les communes ont l'obligation de remettre à jour les plans généraux d'affectation communaux tous les 15 ans. Le plan d'affectation de Gingins datant de 1982, la Municipalité a commencé la révision du PA en mars 2019.

Après plusieurs séances et secondée par une commission extraparlamentaire qui l'accompagne depuis le début de l'étude, la Municipalité et le bureau d'urbanisme ont pu finaliser le dossier, malgré le retard pris en raison de la pandémie. Le dossier a été envoyé au Canton pour un examen préalable le 25 octobre dernier. Une séance avec la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) a permis de discuter sur l'éventuelle subvention accordée, sur le processus à suivre ainsi que sur les délais de finalisation du PACom (Plan d'affectation communal).

Le rapport de l'examen préalable devrait nous parvenir au plus tard le 20 janvier et nous permettra d'aviser de la suite à donner en tenant compte des observations de la DGTL.

Mme Eljamal Fehr reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Denis Krebs, Municipal, donne des nouvelles du recours contre la décision de classement de la demande de référendum déposée hors délai en mai dernier. La Municipalité a confirmé sa position à la DGAIC qui a donné un délai au 25 octobre au comité référendaire pour faire part de ses considérations. Ce qu'il a fait en date du 25 octobre et un nouveau délai a été octroyé au 1^{er} décembre. La Municipalité reste dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat qui devrait intervenir mi-janvier au plus tôt.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Pierre Schaller, Délégué, annonce qu'il n'y a pas eu de séance. Il regrette cependant n'avoir aucune nouvelle suite à sa demande au CODIR de préparer un préavis destiné à améliorer l'énergie des bâtiments.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

Aucune communication, il n'y a pas eu de séance.

Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. Michael Bumm, Délégué, informe que la prochaine séance est prévue en mars 2022.

(Ndlr : depuis la séance du Conseil communal, une séance extraordinaire a été annoncée le 19 janvier 2022)

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerrat, Délégué, indique que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 15 décembre prochain et présente l'ordre du jour qui traitera du budget 2022, des indemnités 2022-2026, de la jonction autoroutière de Rolle et du soutien aux activités du Casino Théâtre de Rolle. Il invite les Conseillers à consulter le site www.regiondenyon.ch ou les réseaux sociaux pour plus d'informations.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2021

PARC JURA VAUDOIS – CHARTE 2023 - 2032

La parole est donnée à **M. Johnny Bühler**, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

Le Président ouvre la discussion :

M. Pierre Schaller, Conseiller, a une petite remarque sur le rapport qui mentionne que le Parc Jura vaudois a de l'importance pour la Municipalité. Or, c'est bien pour la Commune que le Parc est important, et non pour la Municipalité en tant que telle.

M. Sébastien Rigamonti, Conseiller, demande s'il sera possible d'utiliser l'adhésion à la charte afin de promouvoir les produits de la commune.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, répond qu'un programme est actuellement en cours de développement pour promouvoir les produits locaux issus du territoire du Parc Jura vaudois. Les producteurs ou artisans qui souhaitent en bénéficier peuvent contacter le Parc.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt la discussion et soumet le préavis au vote.

Résultat :

Le préavis est accepté à l'unanimité.

La Commune adhère ainsi au Parc Jura Vaudois pour la période 2023 à 2032.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2021

BUDGET 2022

La parole est donnée à **M. Pierre-Yves Revaz**, président de la commission des finances, pour la lecture du rapport de la commission.

Le budget est ensuite parcouru page par page et **le Président** demande que les intervenants indiquent le numéro de la rubrique concernée par leur intervention afin de simplifier la recherche dans le document.

La discussion est ouverte :

Page 2 –140.318.65 (Assurances) : **M. Daniel Zryd**, Conseiller, demande pourquoi il n'y a pas de charges ECA prévues en 2022.

M. Anthony Hinder, Municipal, répond que les primes ECA ont été ventilées dans les comptes respectifs des bâtiments communaux.

Page 3 – 150.365.3 (Affaires culturelles, loisirs) : **M. Jérôme Grémy**, Conseiller, souhaite savoir pourquoi il y a une telle différence, passant de CHF 24'000.- de budget en 2021 à CHF 2'000.- en 2022.

Mme Charlotte Connell, Municipale, répond qu'en 2021, le Moulin de Chiblins a bénéficié d'un don unique de CHF 15'000.- d'une part, et d'autre part, la Municipalité a décidé de diminuer cette rubrique dans un souci d'économie générale.

Page 3 – 180.351.7 (Transports publics) : **M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, demande si cette participation est une charge imposée par l'Etat de Vaud.

M. Anthony Hinder, Municipal, confirme.

Page 14 – 470.318.5 (Cours d'eau et digues) : **M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, s'étonne du montant élevé des honoraires pour ce qu'il suppose être la renaturation du Bam.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, répond que ce projet de renaturation du Bam est subventionné à hauteur de 95% par le Canton de Vaud. Ce montant ne tient pas compte des subventions.

M. Pierre-Schaller, Conseiller, se renseigne pour savoir quel tronçon du Bam est concerné par cette renaturation.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, répond que cela commence au Pralenet, longe la Vy-de-l'Etraz, borde les propriétés Mestral et Weber et débouche vers la route de St-Cergue. Elle précise également que les tuyaux déjà en place ne seront pas touchés.

Page 16 – 611.352.1 (ASP) : **M. Sébastien Rigamonti**, Conseiller, demande quel est le cahier des charges du nouvel assistant de sécurité publique à 50%.

M. Fabien Joly, Municipal, dit que le cahier des charges est le même pour les deux ASP ; ils se partagent le travail qui consiste à poser des amendes, à contrôler les disques de stationnement, à assurer une présence à la déchèterie et aux abords des écoles. Ils participent également à la bonne entente dans le village.

Il n'y a plus de questions sur le budget. **Le Président** ouvre la discussion sur le préavis en général.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, constate que trois millions de francs sont prévus au plan des dépenses d'investissement, pour le réaménagement du complexe sportif pour l'année 2022. Or, en début de séance, le Conseil est informé que le Conseil d'Etat statuera sur le recours mi-janvier. A son avis, il n'est pas envisageable de dépenser autant en 2022.

M. Denis Krebs, Municipal, admet que le parcours administratif de ce recours est sinueux et très long. Mais au moment d'établir le budget, la Municipalité pensait pouvoir commencer les travaux beaucoup plus tôt. Aujourd'hui, il est difficile de se projeter et nul ne sait quand le projet pourra démarrer.

M. Anthony Hinder, Municipal, mentionne la page 6 et précise que le montant annuel du DISREN, plafonné au point d'impôt, soit environ 140'000.-, ne devrait pas être dans le plan des dépenses d'investissement. Par ailleurs, le montant consacré aux captages est de CHF 100'000.-.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt la discussion et soumet le préavis au vote.

Résultat :

Le budget est adopté à l'unanimité.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL N°10/2021

PLAFOND D'ENDETTEMENT 2021-2026

Le Président donne la parole à **M. Pierre-Yves Revaz**, président de la commission des finances, pour la lecture du rapport et ouvre la discussion :

M. Pierre Schaller, Conseiller, fait remarquer que depuis deux ou trois conseils, on ne parle que des dettes et des gros investissements. Mais on a aussi des dettes qui ont des rendements ! Il ne faut pas toujours avoir peur des dettes ! On fait une montagne des dettes, il serait bon de minimiser un peu les choses...

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, s'adresse à la commission des finances et demande ce qu'elle entend par « changement structurel ».

M. André Blécha, Conseiller, répond que l'on peut imaginer 3 ou 4 scénarios :

- 1) économiser, probablement en supprimant des postes de travail, mais la situation ne le justifie pas.
- 2) augmenter les revenus mais dans ce cas, la péréquation nous pénalise. L'augmentation devrait être d'au moins trois millions par année, on est proche d'un miracle.
- 3) la seule solution raisonnable est d'augmenter le taux d'imposition afin de faire face aux nouvelles dépenses, et ceci à court terme.
- 4) Ou l'on peut espérer que le Canton réalise qu'il dépasse les bornes, change de système politique en remaniant le système péréquatif qui tue les communes. Mais là, c'est aussi espérer un miracle.

M. Anthony Hinder, Municipal, remercie M. Blécha pour son analyse somme toute assez correcte.

En ce qui concerne les péréquations, il signale que le Budget 2022 prévoit CHF 700'000 pour amortir le décompte final. Chaque année depuis des années, le mode de calcul imposé par le Canton pose un réel problème. Prenons pour exemple 2021 : les acomptes sont calculés sur la base de l'année 2019 (taux d'imposition à 57%). Ces acomptes feront ensuite l'objet d'un décompte, en 2022, sur les chiffres effectifs de 2021 (taux d'imposition à 60%). Nous avons donc une situation complètement faussée par cette pratique car ce n'est que dans le courant de l'année prochaine que nous saurons réellement quelles sont les charges péréquatives dues pour l'année 2021.

Des propositions ont été faites pour que les fonds versés au Canton par la BNS soient en partie redistribués aux communes. Pour mémoire, le Canton a reçu près de 375 millions de francs mais n'a rien reversé aux communes. Les recours contre les factures sociales 2019 et 2020 sont toujours en cours et M. Hinder rappelle que les montants sont retenus mais inclus dans les comptes. Pour conclure, il estime qu'il n'y a que deux solutions, soit on augmente les impôts, soit on trouve d'autres sources de revenus.

Le Syndic rappelle que ce sont les liquidités qui posent problème et qui sont la source de ces dettes problématiques. La Municipalité cherche des solutions mais ce n'est pas aisé.

Par contre, Gingins est une commune riche et c'est tout autant important. Une rapide estimation à la louche de la valeur des terrains en droit de superficie les valorise à près de 30 millions. Si demain, la

commune vendait deux ou trois terrains, elle pourrait engranger beaucoup d'argent. La Croix-Blanche a également une grande valeur par exemple. Nous sommes une commune riche qui a peu de liquidités en raison des montants de la péréquation qui doivent être versés au Canton. D'ailleurs, nous n'avons aucun problème à emprunter auprès des banques car elles connaissent notre patrimoine et ces emprunts sont sans risque pour elles.

En résumé, nous avons des dettes, certes, mais nous avons surtout un énorme patrimoine.

M. Jérôme Grémy, Conseiller, demande ce que signifie UCV.

Le Président répond qu'il s'agit de l'Union des communes vaudoises.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet le préavis au vote.

Résultat :

Le préavis est accepté par 30 OUI et 3 abstentions.

Le plafond d'endettement 2021-2026 est fixé à CHF 21 millions.

10) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2021

RÈGLEMENT DE POLICE – Nomination de la commission

Avant de procéder à la nomination des membres de la commission, **le Président** demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande quelle est la restructuration de ce règlement par rapport au précédent ?

M. Fabien Joly, Municipal, répond que le nouveau règlement a été amélioré dans sa mise en page et a pris en compte les directives cantonales.

Le Syndic poursuit, particulièrement pour les nouveaux Conseillers, et rappelle que la Municipalité précédente a proposé un préavis qui avait été refusé par le Conseil en juin dernier. D'ailleurs, lui-même en tant que conseiller n'avait pas très bien compris le but de réviser ce règlement. Il est également apparu que la commission et la Municipalité précédente s'étaient mal ou peu compris.

La Municipalité a remis l'ouvrage sur le métier, formé une commission extraparlamentaire, pris en considération toutes les remarques faites par la commission pour présenter ce règlement qui a été soumis à la juriste cantonale.

Les points principaux et importants à souligner et qui ne figurent pas dans le règlement actuel concernent deux éléments. Le premier se focalise sur les amendes d'ordre, suite à l'entrée en vigueur en 2016 de la Loi sur les amendes d'ordre communales. Aujourd'hui, quiconque contesterait une amende prononcée par la Municipalité aurait de fortes chances d'obtenir gain de cause. Le second concerne les compétences de police octroyées à la Municipalité par l'art. 43 de la Loi sur les communes. Enfin, certains articles, désuets pour la plupart, ont été supprimés.

Le Président reprend la parole et informe que M. Sylvain Liaudat, absent ce soir, souhaite rejoindre la commission. MM. Michel Zryd et Jérôme Grémy complétaient la commission extraparlamentaire et sont d'accord de siéger dans la commission du Conseil.

Le Conseil communal nomme la commission en charge de l'étude du préavis N° 11, composée de Mme Nancy Induni et MM. Jérôme Grémy, 1^{er} nommé, Sylvain Liaudat, Michel Zryd et Serge Bally.

TRAITEMENT DE LA DETTE DE TÉLÉDÔLE – NÉGOCIATION DU LOYER

Le Président informe le Conseil que la Municipalité souhaite trouver au plus vite une solution pour le règlement de la dette de TéléDôle. Elle a demandé au Bureau de nommer une commission, selon l'art. 37 du Règlement du Conseil communal. Le Bureau a nommé MM. Pierre Schaller, Michel Zryd, Serge Bally, Jean-Luc Baldy et Vincenzo Ganci.

La parole est donnée à Jean-Luc Baldy pour la lecture du rapport de la commission qui propose un amendement au point 5) des conclusions qui stipule que l'accord sera annulé si le 1^{er} versement prévu en mars 2022 n'est pas effectué, ou dès que l'un des quelconques versements suivants n'est pas effectué.

Le Président ouvre la discussion :

M. Valéry Babey, Conseiller, demande quel est le plan de recouvrement convenu d'une part, et quelle est la décision de la commune de Crans d'autre part.

Le Syndic répond que Crans est dans la même situation que nous. La Municipalité n'a cependant pas préparé de préavis car les montants sont bien moindres qu'à Gingins. Les Syndics des deux communes ont beaucoup échangé et Crans attend maintenant la décision de Gingins à laquelle elle s'associera.

Le plan de recouvrement court sur cinq années, à raison d'environ CHF 10'000.- la première année, puis trois versements de CHF 20'000.- et un dernier de CHF 30'000.-. La Municipalité aurait souhaité cinq montants identiques mais la situation de TéléDôle ne le permet pas.

Enfin, l'amendement proposé par la commission et qui est soutenu par la Municipalité est une bonne chose. La pression change de camp car si les versements n'interviennent pas en temps et en heure, la dette revient à environ CHF 170'000.-.

Depuis 10 ans, on parle de cette dette, on abandonne des bouts de créance, on accepte des arrangements mais on n'a jamais reçu un centime. Continuer à facturer CHF 25'000.- par année sans voir un franc, c'est absurde.

M. Jonas Addor, Conseiller, demande si l'on peut faire confiance à TéléDôle. Le Conseil doit autoriser la Municipalité à diminuer la dette, soit, mais TéléDôle rencontre de gros problèmes, entre autres à St-Cergue. Est-ce que la Municipalité peut se positionner sur cette confiance ?

Le Syndic répond que la confiance envers TéléDôle est faible. Depuis 10 ans, les accords n'ont jamais été respectés. Il espère que ce nouvel accord proposé à TéléDôle pourra être honoré mais ce n'est qu'un espoir. TéléDôle reçoit des fonds d'une société française, la situation est donc un peu différente. Sogestar verse un montant fixe à TéléDôle pour l'entretien du domaine. Partant, au niveau de la planification financière, l'accord semble réaliste. Pour la Municipalité et pour celle de Crans, c'est un nouveau pas pour trouver une solution car jusqu'à aujourd'hui, rien n'a fonctionné.

Quand on parle de la diminution de la dette, cela signifie que la dette actuelle de CHF 176'000.- est nouvellement fixée à CHF 100'000.-.

M. Valéry Babey, Conseiller, demande si la Commune détient toujours des actions de TéléDôle.

Le Syndic répond que les actions ont été cédées à Région de Nyon.

M. Michel Zryd, Conseiller, appuie le projet de la Municipalité. Depuis ces 10 dernières années, la Commune n'a pas touché un franc, cela ne peut pas être pire ! En proposant ce plan, et en soutenant l'amendement proposé par la commission, la Municipalité espère encaisser de l'argent. M. Zryd pense qu'il faut accepter le préavis.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, ajoute qu'il y a actuellement une fenêtre très favorable pour négocier avec TéléDôle. Ils sont venus nous chercher, ils ont proposé de négocier. La suite des événements dépend beaucoup de l'enneigement, ce que l'on ne peut prévoir, mais cela ne peut pas être pire que maintenant.

M. Pierre Schaller, Conseiller, souligne l'excellente ambiance lors de la réunion de la commission. Il rappelle également le vœu d'avoir un Municipal de Gingins au Conseil d'administration de TéléDôle.

M. Pascal Schaller, Conseiller, demande s'il serait possible d'inclure dans l'accord un point qui permettrait aux habitants de Gingins de bénéficier de tarifs réduits sur le domaine skiable.

Le Syndic répond que les billets sont vendus par Sogestar, qui n'a aucun lien avec Gingins mais uniquement avec TéléDôle. Ceci dit, le sujet a été évoqué et on pourra peut-être trouver une solution pour obtenir des billets à prix réduits pour nos habitants.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt la discussion et soumet l'amendement au vote :

Modification du point 5), remplacer « D'annuler cet accord si le premier versement prévu en mars 2022 n'est pas effectué » par « 5) **D'annuler cet accord si le premier versement prévu en mars 2022, ou dès que l'un des quelconques versements suivants, n'est pas effectué** ».

Au vote, l'amendement est accepté par 32 OUI et 1 NON.

Le Président soumet ensuite le préavis au vote.

Résultat :

Le préavis est accepté par 32 OUI et 1 abstention.

12) ATTRIBUTION DES JETONS DE PRÉSENCE

Le Président rappelle que cela fait plusieurs années que les membres du Conseil communal ont décidé de remettre le montant des jetons de présence à une ou plusieurs œuvres de bienfaisance. Il demande si le Conseil souhaite poursuivre cette tradition. Le montant de cette année se monte à CHF 3'480.-.

Les Conseillers acceptent de verser leurs jetons de présences et trois associations sont proposées :

AMCA Vaud

UCBA Union centrale des aveugles

CoCreate Humanity

Le Conseil communal attribue ses jetons de présence à ces trois associations, à raison d'un tiers à chacune.

13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président donne la parole à qui veut la prendre :

M. Pierre Schaller, Conseiller, remercie la secrétaire pour la qualité du travail de rédaction et pour l'envoi avancé du procès-verbal. La nouvelle mise en page est très agréable.

Il demande ensuite ce que devient l'idée de liaison entre Gingins et Trélex et termine en constatant qu'il serait plus utile que les assistants de sécurité s'investissent dans la prévention plutôt que dans la répression...

M. Serge Bally, Conseiller, a constaté qu'il y avait un écran à l'intérieur du local du feu, quelle en est la raison ?

Le Président répond que c'était la seule caserne qui n'était pas équipée d'un écran pour les alarmes. Il sert à informer en tout temps sur le lieu du sinistre, le personnel et les véhicules engagés lors de l'alarme.

M. Michel Zryd, Conseiller, remercie les employés communaux pour les décorations de Noël. Il revient ensuite sur les propos du Syndic d'octobre dernier à propos du manque de liquidités et pense qu'il serait temps de trouver des solutions. Les réflexions pourraient se mener avec des conseillers car tout le monde est dans la même barque.

14) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La parole est donnée à la **Secrétaire** pour la lecture de l'extrait des décisions.

Le Président clôt l'assemblée et adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à toutes et tous ainsi qu'à leurs familles et donne rendez-vous pour la première séance de 2022, le 10 février prochain.

PROCHAINE SÉANCE

MERCREDI 4 MAI 2022 À 20H15

(La séance du 10 février a été annulée)

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Nathalie Haab